



Livret d'accueil

*« Atelier collaboratif orienté textile et
artisanat d'art autour du spectacle,
À la croisée de la conservation des
savoir-faire et de l'innovation »*

L'Atelier Métissé

Sommaire

1. L'Atelier Métissé - présentation 3
Atelier de fabrication et bureau d'études 4
Organisme de formation : formation professionnelle, l'échange, partage et transmission 5
Fabrique créative : création, culture et rencontres 6
2. Les formations 7
Le catalogue de formation 7
L'équipe pédagogique : les Métissés 8
La méthode pédagogique et les moyens techniques 9
La démarche qualité 9-10
3. Votre parcours au sein de L'Atelier Métissé 11
Les modalités, les délais 11
Les étapes à suivre 12
Les formations et le handicap 13
Les aspects périphériques : hébergements, transports, restaurations, etc. 13
4. Les ressources 14
Les fonctionnements internes 14
Nos partenaires et notre réseau 14
Vos statuts et droits : en savoir plus 15
Le règlement intérieur 16-21

1. *L'Atelier Métissé*

Présentation

L'Atelier Métissé est une association Loi 1901.

L'Atelier Métissé est un espace de travail collaboratif dédié au Textile et à l'Artisanat d'Art à la croisée de la conservation des savoir-faires et de l'innovation.

L'Atelier Métissé est un lieu professionnel équipé d'un plateau technique pour le textile avec des machines industrielles et artisanales, et un Atelier de fabrication, de coupe et de prototypage, un espace de collaboration favorable aux échanges, à la créativité et à l'innovation.

Cet espace de travail partagé est animé par sa communauté, ses membres, et s'adresse aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux indépendants, aux demandeurs d'emploi en reconversion, insertion ou souhaitant approfondir leur technicité.

L'association aborde la question des mutations des métiers dans l'industrie et l'artisanat textile imposées par les transformations (techniques, écologiques, culturelles, économiques) et transmet les techniques traditionnelles permettant de maintenir vivants les métiers d'art liés au textile et au spectacle.



3 axes de développement

Centre technique textile : Atelier de fabrication et Bureau recherche et développement, éco-conception

L'Atelier Métissé se positionne comme un espace support de l'activité textile sur le territoire local. Intermédiaire de choix pour de nombreux acteurs qui travaillent autour du vêtement, de l'artisanat, de la création, de l'art, du spectacle, du design, du textile et de la revalorisation. Les Métissés, équipe interdisciplinaire, se rassemblent autour d'un projet de centre technique textile et portent une diversité de savoir-faire technique, pratique et théorique.

L'Atelier Métissé propose des services de bureau de recherche et développement, de conseil et d'expertise textile, d'accompagnement de projet et peut répondre à diverses commandes : allant de la création à la fabrication, en passant par l'étude du projet, la conception, l'expérimentation, le prototypage.

- Les métissés proposent leur service de centre technique, de création, d'éco-conception, ainsi que de réalisation et de conception de costumes de cirque, théâtre, danse et cinéma.
- Les membres de l'association composent un bureau de recherche et développement en modélisme, couture et en coupe semi-industrielle (collection, petite série, accessoires, revalorisation).
- Les Métissés proposent un accompagnement (expérimentation et développement) de projets textiles, créations, culturels et micro-filières.



3 axes de développement

Organisme de formation : formation professionnelle, l'échange, partage et transmission

L'Atelier Métissé propose des parcours de formation apportant un apprentissage pratique et théorique des éléments incontournables du secteur textile. De plus, l'association construit sur mesure ses formations et accompagnements en fonction du projet, des besoins et des contraintes de chaque personne (bénéficiaires).

Les pratiques professionnelles actuelles dans le textile tendent à réunir autour de la conception de produit, une équipe à caractère pluridisciplinaire. Chaque spécialiste doit comprendre et intégrer les domaines représentés et développer des attitudes et des comportements ouverts. La formation doit tenir compte de cette polyvalence, conduisant à s'adapter constamment aux nouvelles situations de travail et aux transformations systémiques d'ordre social, économique, et écologique.

Dans le domaine des industries du vêtement, l'éventail des fonctions est désormais le suivant :

- Design industriel, création des lignes de produits
- Recherche et développement de produits : conception, prototypage
- Industrialisation des produits, production
- Communication / marketing
- Distribution



Il est également envisageable d'aborder la production textile au travers du prisme de l'artisanat, ce qui pousse l'artisan textile à devoir maîtriser l'ensemble des domaines en cherchant à apporter une valeur ajoutée.

Les différents modules de formation proposés par L'Atelier Métissé répondent aux fonctions suivantes :

- Design industriel, création de lignes de produits
- Recherche et développement de produits : conception et prototype
- Industrialisation des produits, production et fabrication

L'Atelier Métissé propose des sessions de formations certifiantes et professionnalisantes :

- Permettant l'apprentissage par la pratique en immersion professionnelle, basée sur l'échange et le partage de connaissances. Cet écosystème invite tous les publics à stimuler leur créativité par l'expérimentation.
- Proposant un catalogue de formations avec des formations qualifiantes (CAP Tailleur et Flou et BEP Métiers de la mode) ainsi que des formations spécifiques : de l'initiation au perfectionnement, techniques de prototypage, conception, fabrication et design.

3 axes de développement

Fabrique créative : création, culture et rencontres

L'Atelier Métissé se positionne comme un acteur du territoire local à la fois au niveau culturel par la création de costumes pour le spectacle, par des interventions à des événements ; ainsi qu'au niveau écologique, social et solidaire par différents projets innovants de revalorisation de déchets textiles du territoire Avignonnais.



2. *Les formations*

Le catalogue de formation

Le CAP Métier de la Mode

L'Atelier Métissé propose des sessions de formations certifiantes et professionnalisantes : Permettant l'apprentissage par la pratique en immersion professionnelle, basée sur l'échange et le partage de connaissances. Cet écosystème invite tous les publics à stimuler leur créativité par l'expérimentation. Proposant un catalogue de formations avec des formations qualifiantes (CAP Tailleur et Flou et BEP Métiers de la mode) ainsi que des formations spécifiques : de l'initiation au perfectionnement, techniques de prototypage, conception, fabrication, costumes et design.

Le CAP Métier de la Mode (Certificat d'Aptitude Professionnelle) décerne une qualification d'ouvrier, d'employé, d'artisan, d'entrepreneur qualifié dans les métiers de la mode. À L'Atelier Métissé nous transmettons les savoir-faire liés aux techniques du tailleur, de la couture flou, de la fabrication de vêtements et d'habits, à la réalisation de costumes, à la création textile et aux enjeux sociétaux et environnementaux liés.

En candidat libre

Bien que L'Atelier Métissé, organisme de formation se fixe comme objectif d'accompagner de manière adaptée les personnes en formation vers une professionnalisation, et fournit une certification des acquis. L'association ne décerne pas de diplôme, elle y prépare et incite à passer le CAP.

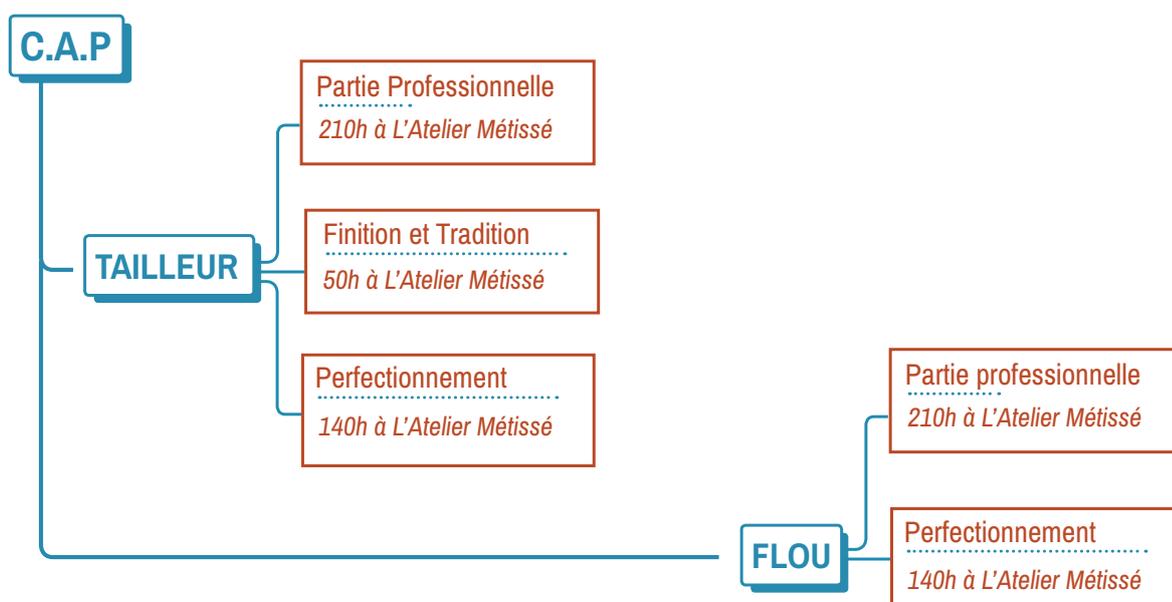
En effet, si les personnes en formation souhaitent obtenir leur CAP, ils doivent s'y présenter en candidat libre. L'Atelier Métissé œuvre évidemment à préparer les candidats au mieux aux différentes épreuves du CAP (notamment grâce à des épreuves blanches) autant qu'à leur insertion dans la vie professionnelle, par la mise en relation avec des acteurs locaux du textile, par l'obtention ou la participation à des contrats ou des commandes.

Vêtement Tailleur

Le vêtement tailleur consiste à la réalisation de produits textiles, de vêtements structurés et près du corps avec des techniques traditionnelles incluant des points-mains. Apprentissage des techniques d'entoilage, de fabrication de vestiaires classiques à la française : chemise, veston, pantalon, gilets, habits. Cette formation consiste à apprendre à concevoir et à fabriquer tout ou partie de vêtements structurés.

Couture Flou

La pratique du couture flou permet de travailler avec des matières fluides, floues et déstructurées. Cette formation consiste à apprendre un large panel de techniques sur une diversité de machines sur du vêtement prêt à porter, appliquées à la coupe, à l'assemblage, au repassage et à la finition en utilisant les données techniques de réalisation : patrons et plan de coupe.



L'équipe pédagogique : les Métissés

L'équipe pédagogique conçoit, anime et évalue l'ensemble des formations proposées. Elle est en charge de votre accompagnement.

Monik VERNIER SENET

Monik Vernier-Senet est présidente de L'Atelier Métissé, costumière, enseignante à la retraite, formatrice dans le domaine du textile, propose des formations en complète immersion professionnelle pour les personnes en reconversion.

Elle souhaite développer des projets innovants socialement. Son carnet d'adresse et son réseau est une véritable richesse pour la formation et l'accompagnement professionnel.

Jim ALLAIS

Jim Allais est couturier, tailleur, costumier. Médaillé d'or aux meilleurs apprentis de France en 2015, passionné par la mode et l'histoire du costume, dans ses créations plastiques, savoureux mélanges d'origami, teintures végétales et recyclage, il utilise des techniques traditionnelles qu'il souhaite transmettre. Il se positionne à cheval entre les savoir-faires traditionnels et l'innovation.

À L'Atelier Métissé, il agit en qualité de formateur principal, en histoire de la mode, du costume et tailleur traditionnel, animateur et référent sur les pôles de coupe, fabrication et prototypage.

La méthode pédagogique et les moyens techniques

L'Atelier Métissé propose des parcours de formation apportant un apprentissage pratique et théorique des éléments incontournables du secteur du textile. Pour cela, L'Atelier Métissé s'appuie sur la mise en situation réelle construite à partir de riches connaissances et ressources pédagogiques. Les formations sont construites sur une alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques basés sur des travaux en situation réelle, des études de cas et des documents pédagogiques.

En s'appuyant sur les spécificités de l'association, les personnes en formation peuvent bénéficier d'un panel diversifié, en constante évolution, de la pratique des métiers du textile. En effet, l'association tire sa singularité à différents niveaux : elle se compose d'une équipe pluridisciplinaire, propose ses services en tant qu'atelier de fabrication et comme bureau d'étude, se positionne comme une fabrique créative sur le territoire local autour de la création pour le spectacle vivant et de la revalorisation, du réemploi des déchets.

Toutes nos formations sont construites à partir de référentiel des activités professionnelles et en fonction des besoins du demandeur. Chaque formation est construite autour du concept de la pédagogie par objectifs et animée par la méthode de la pédagogie explicite et du rythme ternaire. C'est-à-dire que chaque module comprend au moins : une activité de découverte, des apports théoriques puis des mises en application, une synthèse et/ou une évaluation. Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

9

La démarche qualité

L'association construit sur mesure ses formations et ses accompagnements en fonction du projet, des besoins et des contraintes de chaque personne. En proposant des parcours de formation adaptés, l'objectif de L'Atelier Métissé est d'accompagner la personne dans son projet personnel, professionnel quelque soit sa nature : insertion, continuité des études, reconversion, développement de projet (social, culturel, innovant, écologique), entrepreneuriat, curiosité et initiation, perfectionnement, ou encapacitement.

Ainsi différents critères définissent la démarche qualité dans laquelle L'Atelier Métissé s'engage :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé.
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires.
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation.
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations.
- Les conditions d'informations du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus.
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

formation :

8 COMMANDEMENTS

de la démarche qualité

Cette fiche qualité a pour vocation de décrire le système de gestion par la qualité que l'association L'Atelier Métissé met en place pour assurer la qualité de la mise en œuvre de ses missions, particulièrement dans les domaines de la formation. C'est un document évolutif, qui sera mis à jour en fonction des besoins, sous la responsabilité de la gouvernance bénévole de l'association.

Une démarche de recherche-apprentissage-action doit permettre à notre structure et à l'équipe d'intervenants de s'interroger sur sa pratique, de manière continue afin de proposer et d'établir des pistes d'amélioration.

Commandements : les 8 axes stratégiques

- 1.** Organiser la formation initiale à partir de méthodes et technologies innovantes et développer la formation tout au long de son parcours, selon une démarche centré sur l'humain.
- 2.** Améliorer la visibilité et l'attractivité des activités, en encourageant les regroupements et en stimulant les partenariats.
- 3.** Faire de notre organisme de formation un centre de ressources, un écosystème expert de référence et un acteur de l'accompagnement professionnel.
- 4.** Favoriser l'épanouissement individuel et collectif, le développement de l'esprit d'entreprendre et de l'ouverture vers les autres.
- 5.** Organiser le travail et les modes relationnels afin d'optimiser les ressources disponibles, de préserver le bien-être en formation et en milieu professionnel et le sentiment d'appartenance à la communauté située.
- 6.** Répondre aux attentes sociétales, notamment en développant une politique volontariste de développement durable axée sur ses composantes de sobriété environnementale et d'ouverture sociale, développer chez les élèves et les personnels le goût d'oser, de s'ouvrir aux autres, de mettre à la disposition du plus grand nombre ses savoirs et ses savoir-faire.
- 7.** Encourager les actions d'appui technique et d'expertise dans nos domaines de compétences, par une meilleure valorisation, une présence visible et par une communication adaptée.
- 8.** Développer la notoriété et surtout l'attractivité de « L'Atelier Métissé » par une politique de développement de ses réseaux locaux et régionaux.

3. *Votre parcours au sein de L'Atelier Métissé*

Les modalités, les délais

Les formations se déroulent en Avignon, en centre de formation à L'Atelier Métissé, qui se situe au Village des Métiers 25 rue des Joncs des Bois 84 000 Avignon.

Visite et rencontre sur rendez-vous. Les délais d'accès sont d'environ 15 à 30 jours suite au premier rendez-vous à L'Atelier Métissé.

Nos formations sont modulables en fonction des disponibilités, des impératifs de vie et des emprévis de chaque individu mais nous recommandons vivement 2 jours de présence en atelier par semaine minimum.

Votre dossier de formation

Les éléments nécessaires pour constituer votre dossier avec les documents officiels de L'Atelier Métissé :

- Livret d'accueil
- Fiche de renseignement du 1er rendez-vous
- Programme et planning
- Convention et contrat
- Dossier de financement de votre formation, devis
- Règlement intérieur de la formation
- Feuilles d'émargement individuelle
- Attestation d'entrée en formation
- Livret suivi de formation
- Évaluation de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de fin de formation



Les étapes à suivre

1. Prise de connaissance :

- Renseignement auprès de l'équipe de L'Atelier Métissé par téléphone ou par email.
- Rencontre à L'Atelier Métissé et compléter la fiche de renseignement du 1er rendez-vous, afin d'adapter au mieux la formation à vos attentes, besoins, contraintes et projets professionnels.

2. Avant le début de la formation :

- La mise en oeuvre d'une session de formation implique la remise de documents administratifs à chaque étape. Ces documents servent pour les demandes de financement auprès des organismes financeurs.
- **Demande de devis :** Programme et devis
- **Confirmation du devis :** Contrat ou convention signés par L'Atelier Métissé, allers-retours avec les potentiels financeurs pour validation

3. Premier Jour de la formation :

- Adhésion à l'association
- Attestation d'entrée en formation
- Feuille d'émargement individuelle
- Règlement Intérieur à faire circuler
- Evaluation à l'entrée en formation
- Livret d'accueil
- Plannification et calibrage du parcours de formation sur-mesure

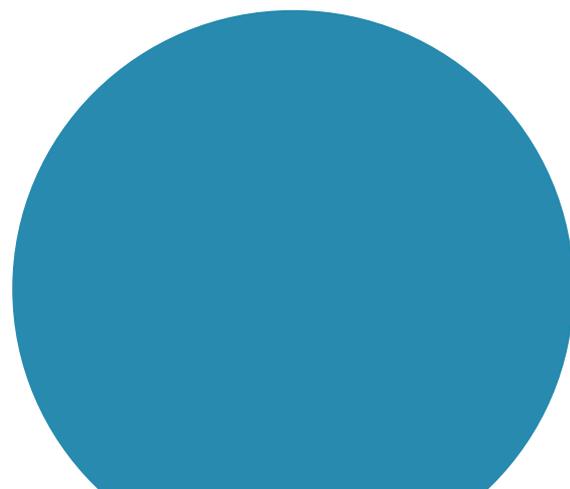
12

4. Pendant la formation :

- Remplir la feuille d'émargement
- Compléter son livret de suivi avec le formateur
- Adapter sa formation en fonction des disponibilités, des capacités d'apprentissages et du projets professionnels

5. Fin de votre formation :

- Remplir à chaud, l'enquête de satisfaction
- Possibilité de présenter le CAP en candidat libre (certification et diplôme)
- Possibilité d'accompagnement post-formation sur votre projet professionnel



Les formations et le handicap

Les locaux sont accessibles aux personnes handicapées et aux normes en vigueur pour l'accès PMR.

Les formations sont ouvertes aux personnes handicapées, si vous êtes intéressés : contactez nous et consultez notre document handicaps et formation disponible sur notre site web.

Les aspects périphériques : hébergement, transports, restauration

Accès et transports

Direction le Village des Métiers d'Avignon en accès direct par la Rocade Charles de Gaule.

À 5 minutes de la gare TGV, à 15 minutes de l'échangeur A7 d'Avignon Nord.

Un parking voiture et vélo est mis à disposition devant les locaux de L'Atelier Métissé.

Desservi en bus avec le 10, le 30 et le C2. Pour les transports en commun rendez-vous sur <https://www.orizo.fr>

Vous pouvez également consulter la SNCF pour les trains <https://www.oui.sncf>

13

Restauration et hébergement

L'Atelier Métissé met à disposition des élèves un espace de restauration (chaises, tables, couverts, réfrigérateur, micro-onde, machine à café, bouilloire, lavabo).

Pour plus d'informations sur les moyens de se restaurer et de se loger, il est possible de consulter <https://www.maps.google.com>
Ou l'Office du Tourisme d'Avignon <https://avignon-tourisme.com>



4. *Les ressources*

Le fonctionnement interne

L'Atelier Métissé met à disposition toutes ses ressources pour les élèves via :

- soit de manière dématérialisé sur le Google Drive de l'association (chaque élèves y a un accès) ou via des échanges d'email,
- soit de manière physique via une bibliothèque de l'association ou l'impression des documents en fur et à mesure du parcours de formation. Exercices techniques pratiques et théoriques, ressources théoriques et pratiques, éléments d'apports de connaissances sur le textile en général.
- Accès à un compte Arte.
- Matériauthèque, bricothèque et machines disponibles dans les locaux de L'Atelier Métissé et dans le cadre des formations.
- Dossier d'exercice et d'explicitation des compétences nécessaires à l'examen du CAP.
- Réalisation d'une carte d'association à la future médiathèque municipale d'Avignon située au niveau de la Rocade Sud.

Notre réseau : environnement professionnel

L'environnement professionnel de L'Atelier Métissé se nourrit des différents projets portés par l'association, des différents acteurs travaillant avec l'association, ainsi qu'un réseau de partenaires grandissant (associations, entreprises, services publics, institutions, etc.)

De plus, les Métissés constituent un carnet d'adresse spécifique à chaque membre qui est sollicité en fonction des besoins et des projets professionnels de chaque élèves.

Les membres de l'association s'enrichissent également des personnes ayant suivies la formation au sein de l'association et continuant leur parcours professionnel.

L'association entretient également son réseau et sa visibilité grâce à un site web, une page instagram et une page facebook. L'Atelier participe à des évènements et des animations.

Vos statuts et vos droits : en savoir plus

Pour en savoir plus sur vos droits en fonction de votre statuts et vos droits :

- Formation professionnelle (CPF) : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/compte-personnel-formation>
- Formation des salariés : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-salaries/>
- Financer une formation : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/definir-vos-besoins/financer-ma-formation.html>
- Aides durant une formation : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/la-remuneration-pendant-la-forma.html>
- Statut national étudiant-entrepreneur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid79926/statut-national-etudiant-entrepreneur.html/>
- Jeunes, changement de statut : <https://www.jeunes.gouv.fr/Changement-de-statut>
- Entrepreneur, droits et statuts : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23844> ; <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/entreprise-choisir-statut-juridique>
- Statuts et droits du salarié : <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/>
- Pépinières d'entrepreneurs, accompagnement projet professionnel : <https://pepiniere-creativa.com/>
- Chambre des Métiers et de l'artisanat d'Avignon : <https://www.cmar-paca.fr/>
- Union des entreprises de proximité 84 : <http://upa84.org/>



Le règlement intérieur

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FORMATION

Mise à jour le 11/10/2021



16

L'Atelier Métissé - 25 rue des Joncs des Bois 84 000 Avignon

Tel : 06.26.88.47.81 - 06.26.53.81.50

Email : lateliermetisse.avignon@gmail.com

Siret : 853 808 608 00022 APE : 1413Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93840418584 du préfet de région SUD

PREAMBULE

L'activité représentée par madame Vernier Senet, hébergée juridiquement par l'association loi 1901 Atelier Métissé, à l'adresse : Atelier 36 - Village des Métiers 25 rue des Joncs des bois 84 000 Avignon, Siret : 853 808 608 00022, APE : 1413Z est inscrite sous le numéro 93840418584 du Préfet de Région de Provence-Côte d'Azur et dont elle occupe la fonction de Présidente.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par l'organisme de formation dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions : les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires ».

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'organisme de formation et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'organisme de formation, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'organisme de formation, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

HYGIENE ET SECURITE

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 7 : Lieux de restauration

L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de l'organisme de formation, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-37 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 9 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

DISCIPLINE

Article 10 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme ou les locaux mis à disposition de l'organisme.

Article 11 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par courrier (postal ou électronique), soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le formateur. Par ailleurs, une feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire.

Article 12 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 13 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 14 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit de se procurer une copie électronique (fichier) des documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 17 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- en un avertissement ;
- soit en un blâme ;
- soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise;
- l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation;
- L'organisme qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Article 18 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.
- La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée, une commission de discipline est constituée, où siègent des représentants des stagiaires.
- Elle est saisie par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.
- Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.
- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée. Si la formation de l'organisme de formation est incluse à une formation de plus longue durée dispensée par une autre entreprise, le règlement intérieur de cette dernière sera appliqué.

ACCESSIBILITE

Article 19 : handicaps

Les formations dispensées par L'Atelier Métissé peuvent être accessibles aux personnes présentant un handicap. Pour un accompagnement spécifique par l'organisme de formation, merci de contacter son référent Monique Vernier Senet : lateliermetisse.avignon@gmail.com

Pour un accompagnement et un encadrement adapté du projet de formation professionnel, les personnes présentant un handicap physique ou psychique sont invitées à contacter les interlocuteurs spécialisés que nous avons rassemblés dans le document Handicap.

Notre local qui se compose de nos bureaux, de nos ateliers, de nos espaces de formations aux normes d'accessibilité PMR.

CRISE SANITAIRE ET PROTOCOLE

Article 20 : Covid 19

Consignes générales applicables à tous

Afin d'assurer votre protection et celles des autres face au COVID-19, lors de votre participation à une formation au sein de L'Atelier Métissé vous devrez impérativement respecter les gestes barrières individuels suivants :

1. En toute circonstance, je reste à une distance d'1 m minimum des autres stagiaires et du formateur
2. Je porte obligatoirement un masque en tous lieux et en toutes circonstances (intérieur et extérieur)
3. Je me lave les mains très régulièrement avec du savon ou du gel hydroalcoolique. Je me lave les mains avant et après la prise de boisson, de nourriture, de cigarettes ou toute utilisation de matériel collectif
4. Je m'essuie les mains avec du papier à usage unique ou une serviette personnelle et étiquetée
5. Je tousse ou j'éternue dans mon coude
6. J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette dans une poubelle
7. J'évite de me toucher le visage surtout avant un lavage de main
8. Je salue sans serrer la main et sans embrassade
9. J'utilise mon coude autant que possible pour éteindre/allumer les lumières, ouvrir/fermer les portes, ouvrir/fermer une sortie d'eau
10. Je ne prête ni n'emprunte de matériel
11. Si je me sens malade, je prends ma température et le signale

Avertissements et sanctions

Pour le bien-être de tous, en cas de non-respect des mesures sanitaires énoncées, L'Atelier Métissé se verra contraint de prendre des sanctions disciplinaires

PUBLICITE ET DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Article 21 : Publicité

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'organisme de formation.

Article 22 : Date d'entrée en vigueur

Ce règlement rentre en vigueur au 01/03/2020

L'Atelier Métissé.

Monique Vernier Senet—Présidente et Directrice Pédagogique.



<http://ateliermetisse.com>



<https://www.facebook.com/ateliermetisse/>



<https://www.instagram.com/lateliermetisse/>

Atelier 36 - Village des Métiers
25 rue des Joncs des Bois - 84 000 AVIGNON



Jim : 06 26 53 81 50
Monik : 06 26 88 47 81
Tanguy : 07 81 35 45 10



lateliermetisse.avignon@gmail.com